Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le
ID : 059-255902330-20250217-2025_5-DE

TRANSMIS
17 FEV. 2025
à la Sous-Préfecture

BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

Première convocation, en date du sept février deux mille vingt-cinq, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Le quatorze février deux mille vingt-cinq les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 14h30, en salle Matisse, Espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY

.

17 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Membres présents (17)

1. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
2. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
3. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
4. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
5. Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
6. Monsieur FLAMENGT Georges, Saint Python représente Monsieur BISIAUX Christophe
7. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
8. Monsieur JOURNET Billy, Flesquières
9. Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
10. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
11. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
12. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
13. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
14. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
15. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
16. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt-Sainte-Olle
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

Membres du Bureau

-Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon représenté par Monsieur FLAMENGT Georges
-Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
-Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
-Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
-Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
-Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
-Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
-Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry
-Madame SAYDON Laurence, Cambrai

Présidents des EPCI

-Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
-Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
-Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C

Envoyé en préfecture le 17/02/2025
Reçu en préfecture le 17/02/2025
Publié le
ID : 059-255902330-20250217-2025_5-DE

Pays du Cambrésis

Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Catillon-sur-Sambre

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,

Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis sur les PLU arrêtés,

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Catillon-sur-Sambre arrêté en date du 16 octobre 2024,

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme à la suite de l'examen du projet de PLU de Catillon-sur-Sambre en date du 06 février 2025,

Le Bureau du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Catillon-sur-Sambre.
Cette décision est cependant soumise à la réalisation de modifications liées à des incompatibilités mineures :

- **Réfléchir à élargir les possibilités de diversification de l'activité agricole en zone A et les possibilités de changement de destination ;**
- **Etayer les justifications du zonage en A ou en N de certains espaces type « cœur de nature », notamment au regard de la présence d'activités d'élevage et préférer un classement des boisements protégés en zone Naturelle plutôt qu'Agricole ;**
- **Compléter le règlement afin d'interdire clairement le stockage de matériaux liés aux activités dans les zones humides, et s'assurer de la cohérence des pièces (rapport de présentation, OAP, règlement) concernant la protection des zones humides ;**
- **Compléter les pièces réglementaires afin d'assurer une meilleure prise en compte de l'aléa de mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles ainsi que la prise en compte des ICPE et sites pollués ou potentiellement pollués existants.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Publié le 17 FEV. 2025

Certifié exécutoire le 17 FEV. 2025

Sylvain TRANOY

Pays du Cambrésis
Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Espace Cambrésis - 14 rue Neuve, BP 50049 • 59401 CAMBRAI Cedex
Tél. : 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
www.paysducambresis.fr